

Relations industrielles Industrial Relations



Pour une croissance plus stable de la construction, par le
Conseil économique du Canada, Ottawa, Information Canada,
1973, 262 pp.

Bertrand Belzile

Volume 30, numéro 1, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/028590ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/028590ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Belzile, B. (1975). Compte rendu de [*Pour une croissance plus stable de la construction*, par le Conseil économique du Canada, Ottawa, Information Canada, 1973, 262 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 30(1), 120–121. <https://doi.org/10.7202/028590ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1975

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

RECENSIONS BOOK REVIEWS

Les autorités publiques et le droit à la protection des fonds et autres biens syndicaux, Genève, Bureau international du travail, 1973, 143 pp.

Cette étude du Bureau international du travail se situe dans le cadre des nombreuses analyses faites par cet organisme consécutivement à l'adoption de la résolution sur les droits syndicaux et leurs relations avec les libertés civiles, 54e session de la Conférence internationale du travail, 1970.

L'ouvrage comporte douze chapitres. Le premier chapitre rappelle les normes internationales existantes et les principes qui s'y rattachent. Les neuf chapitres suivants sont consacrés à un examen de la législation et de la pratique en vigueur dans les divers pays : personnalité juridique des syndicats (chap. II), sources des fonds syndicaux (chap. III), utilisation des biens et des fonds syndicaux (chap. IV), administration interne (chap. V), contrôle de la gestion financière par les pouvoirs publics (chap. VI), sanctions prévues en cas d'usage illicite des fonds ou d'autres infractions à la législation sur les fonds syndicaux (chap. VII), répercussions de certaines sanctions sur les fonds syndicaux et immunité syndicale (chap. VIII), dévolution des biens des syndicats en cas de dissolution (chap. IX), fusions et scissions syndicales (chap. X). Les deux derniers chapitres exposent les décisions du Comité de la liberté syndicale (chap. XI) et les conclusions de l'étude (chap. XII).

Cette publication, bien qu'elle reste essentiellement descriptive, se caractérise par la qualité habituelle qu'offre le B.I.T. dans ses études. On ne doit pas prétendre y découvrir une analyse critique mais un instrument de travail des plus complets mis à la disposition de ceux qui entendent faire avancer par des études critiques leur(s) législation(s) nationale(s).

L'observation la plus étonnante qu'il nous a été possible de faire à la lecture du document est le fait que dans de nombreux pays les autorités publiques ont des pouvoirs assez étendus en ce qui concerne la surveillance et le contrôle de la gestion financière des organisations syndicales. La constatation est d'autant plus surprenante que dans l'esprit du Comité de la liberté syndicale un contrôle étendu n'est concevable que pour prévenir les abus de l'administration syndicale et protéger ainsi les membres.

En terminant, nous croyons que le législateur québécois pourrait avantageusement recourir à ces documents du B.I.T. sur les organisations syndicales pour construire une armature juridique propice à une véritable vie syndicale active et dynamique.

Rodrigue BLOUIN

Université Laval

Pour une croissance plus stable de la construction, par le Conseil économique du Canada, Ottawa, Information Canada, 1973, 262 pp.

Un excellent point en faveur de l'étude du CEC c'est la dimension même qui y a été privilégiée. En effet, tous les observateurs semblent d'accord pour affirmer que l'instabilité est de loin la cause la plus importante des problèmes que connaît l'industrie de la construction. Du même coup, ce sont les 2e et 3e parties qui revêtent le plus grand intérêt, celles-ci portant sur l'analyse de l'instabilité cyclique, d'une part, et sur les conclusions principales et recommandations, d'autre part.

Quant à la première partie, elle explique la nature de l'industrie. Le premier chapitre contient une description de l'industrie et le deuxième traite de l'évolution de celle-ci. Malgré l'intérêt intrinsèque de ces 2 chapitres, nos lec-

teurs aimeront probablement s'attarder davantage au troisième qui se rapporte aux travailleurs de la construction. On y décrit d'abord la main-d'oeuvre en question, en insistant sur certaines causes de l'instabilité de la main-d'oeuvre elle-même, telle l'instabilité des dépenses en construction. On y fait ressortir ensuite les interactions des salaires et de la productivité, pour considérer enfin les relations industrielles. Dans son ensemble, ce chapitre constitue une bonne description des travailleurs de la construction. Cependant, compte tenu de la préoccupation majeure de l'étude, soit l'instabilité, le soussigné déplore que le matériel n'ait pas été davantage organisé en termes de fonctionnement de ce marché de travail, ce qui aurait sans doute permis de mieux faire ressortir les causes de l'instabilité du marché concerné et du même coup de mieux entrevoir les solutions possibles.

Quant à l'étude de l'instabilité elle-même, on peut la juger à la fois facile et difficile. Facile parce que la description qui en est faite se comprend très bien. Difficile, parce que, de l'aveu même des auteurs, les recherches n'ont pas pu déterminer et mesurer les causes de l'instabilité (p. 226). L'ouvrage du Conseil apparaît fortement imprégné d'un caractère exploratoire, en ce sens que ses auteurs, par exemple, cherchent la meilleure façon de mesurer l'instabilité en vue d'obtenir une meilleure connaissance du phénomène en question, aussi bien au niveau des causes qu'à celui des effets.

Cette démarche exploratoire, probablement inévitable en raison de la complexité du phénomène et de la faible connaissance qu'on en a, rend la lecture du texte relativement pénible, sans sous-estimer la complexité déjà mentionnée. Ainsi, les auteurs s'intéressent d'abord aux causes de l'instabilité, puis à ses effets. C'est seulement à la toute fin du volume qu'ils privilégient certains effets d'une plus grande stabilité. Autrement dit, doit-on rechercher celle-ci en vue d'une plus grande croissance économique, d'une sécurité d'emploi accrue, d'une diminution des coûts sociaux, d'un accroissement de la sécurité des entrepreneurs, d'une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre et de l'équipement, etc? A cet égard, il est instructif d'exa-

miner l'avant-dernier paragraphe de la page 142, où les auteurs s'aventurent déjà à dégager les principaux effets d'une plus grande stabilité, et surtout à les qualifier quelque peu : le lecteur s'y pose plus de questions qu'il n'y trouve de véritables éclaircissements sur le sujet.

On peut certes affirmer que cette étude constitue un excellent déblaiement de terrain tout en fournissant aussi une très bonne documentation sur le sujet. Il convient, dans cette veine, de souligner certains résultats significatifs de l'étude. Par exemple, il est intéressant de noter que la stabilisation contracyclique de la construction semble s'être soldée par un échec (p. 226) et qu'il semble de beaucoup préférable d'accroître la stabilité de chacune des composantes de la construction (telle la construction de logements) suivant sa propre tendance, plutôt que de faire varier les composantes de façon contracyclique les unes par rapport aux autres (pp. 225-226). Il faut aussi souligner que la gageure consiste à minimiser l'instabilité de la construction tout en maintenant la croissance économique et, dans la même perspective, il faut comparer et mettre en balance les principaux coûts et bénéfices d'une plus grande stabilité (p. 224). Autrement dit, une plus grande stabilisation de la construction ne comporte pas que des bénéfices, mais aussi des coûts. C'est probablement dans cette voie d'ailleurs, selon le soussigné, que les efforts de recherche sont les plus prometteurs. Cette connaissance, additionnelle permettrait sans doute aux autorités compétentes de prendre des décisions plus éclairées quant aux bénéfices à privilégier d'une plus grande stabilisation, bénéfiques, par exemple, en termes de croissance économique, d'utilisation de la main-d'oeuvre et de l'équipement, etc.

Bertrand BELZILE

Université Laval

Conseil économique du Canada : Onzième exposé annuel : **Objectifs économiques et indicateurs sociaux**. Information Canada, Ottawa, 1974, 284 pp.

A lire le dernier exposé annuel du Conseil économique du Canada, on comprend mieux l'origine des multi-